

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ATTBLIME - AB24**
 UFI: TH30-X029-C008-XJDY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation: SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
 Catégorie du produit: PROC5 Mélange dans des processus par lots
 Catégorie de processus:
 Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC2 Formulation dans un mélange
 Emploi de la substance / de la préparation: Produit de peinture
 Agent de matage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Graichen
 Produktions- und Vertiebs-GmbH
 Darmstädter Str. 127 - 129
 D-64625 Bensheim
 Tel.: +49(0)6251/73103
 Fax: +49(0)6251/77901
 e-mail:ehs@graichen-bensheim.de
 homepage:http://www.graichen.net

Service chargé des renseignements:

Département "sécurité des produits"
 Medizinische Notfallouskunft bei Vergiftungen:

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre de conseil en cas d'intoxication à Mayence Tel : +49(0)6131/19240 Giftinformation:
 +49(0)700/GIFTINFO
 ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
 Centres Antipoison et de Toxicovigilance
 ANGERS: 02 41 48 21 21
 BORDEAUX: 05 56 96 40 80
 LILLE: 0800 59 59 59
 LYON: 04 72 11 69 11
 MARSEILLE: 04 91 75 25 25
 NANCY: 03 83 22 50 50
 PARIS: 01 40 05 48 48
 STRASBOURG: 03 88 37 37 37
 TOULOUSE: 05 61 77 74 47
 Pendant des heures de bureau:+49(0)6251/73103
 Dehors des heures de bureau:+49(0)172/7478476 Roland Fell

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 1)

. Composants dangereux:			
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	n-Butane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; ⚠ Press. Gas (Comp.), H280	25 – 50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; ⚠ Press. Gas (Comp.), H280	10 – 25%

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

. 4.1 Description des mesures de premiers secours

- . Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.
- . Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- . Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

. 5.1 Moyens d'extinction

- . Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- . Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau complet

. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

. 5.3 Conseils aux pompiers

- . Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- . Autres indications: Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Porter un vêtement personnel de protection.

. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

. 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

. Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 2)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- . Stockage:
 - Stocker dans un endroit frais.
 - Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
 - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- . Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
 - Stocker dans un endroit frais.
 - Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
 - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- . Indications concernant le stockage commun:
 - Ne pas stocker avec les aliments.
 - Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- . Autres indications sur les conditions de stockage:
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- . Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 106-97-8 n-Butane

VLEP | Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

- . Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- . Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- . Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- . Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- . Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- . Protection des mains:
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- . Matériau des gants
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- . Temps de pénétration du matériau des gants
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- . Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- . Indications générales
- . Couleur: Blanc
- . Odeur: Caractéristique
- . Seuil olfactif: Non déterminé.
- . Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition
 - 44,5 °C
- . Inflammabilité
 - Non applicable.
- . Limites inférieure et supérieure d'explosion
 - 1,5 Vol % (CAS: 106-97-8 n-Butane)
 - 10,9 Vol % (CAS: 74-98-6 propane)
- . Point d'éclair
 - 97 °C
- . Température d'inflammation:
 - 230 °C (CAS: 294-62-2 Cyclododecan)
- . Température de décomposition: Non déterminé.
- . pH à 20 °C
 - 7
- . Viscosité:
- . Dynamique: Non déterminé.
- . Solubilité
 - l'eau: Pas ou peu miscible
- . Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- . Pression de vapeur à 20 °C:
 - 8.300 hPa (CAS: 74-98-6 propane)
- . Densité et/ou densité relative
- . Densité à 20 °C:
 - 0,7071 g/cm³
- . Densité relative Non déterminé.
- . Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 3)

9.2 Autres informations

- . Aspect:
- . Forme: Aérosol
- . Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- . Température d'auto-inflammation
- . Propriétés explosives: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- . Teneur en solvants:
- . Solvants organiques: 58,6 %
- . VOC (CE) 420,5 g/l
- . VOC (EU) (%) 59,5 %
- . Teneur en substances solides: 40,5 %
- . Changement d'état
- . Taux d'évaporation: Non applicable.

- . Informations concernant les classes de danger physique
- . Substances et mélanges explosibles

- | | |
|--|---|
| . Gaz inflammables | néant |
| . Aérosols | néant
Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| . Gaz comburants | néant |
| . Gaz sous pression | néant |
| . Liquides inflammables | néant |
| . Matières solides inflammables | néant |
| . Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| . Liquides pyrophoriques | néant |
| . Matières solides pyrophoriques | néant |
| . Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| . Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| . Liquides comburants | néant |
| . Matières solides comburantes | néant |
| . Peroxydes organiques | néant |
| . Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| | néant |

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 4)

. Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . Décomposition thermique/
conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions
dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition
dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- . Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Corrosion cutanée/irritation
cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Lésions oculaires graves/irritation
oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Sensibilisation respiratoire ou
cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Mutagénicité sur les cellules
germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité spécifique pour certains
organes cibles (STOT) - exposition
unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité spécifique pour certains
organes cibles (STOT) - exposition
répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

- . Propriétés perturbant le système endocrinien
- . Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique:

CAS: 106-97-8 n-Butane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 74-98-6 propane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 75-28-5 isobutane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 74-84-0 éthane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Peut s'accumuler dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 5)

12.7 Autres effets néfastes

- . Autres indications écologiques:
- . Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- . Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- . Catalogue européen des déchets

HP3 | Inflammable

- . Emballages non nettoyés:

- . Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- . ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- . ADR 1950 AÉROSOLS
- . IMDG AEROSOLS
- . IATA AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- . ADR



- . Classe 2.5F Gaz.
- . Étiquette 2.1

- . IMDG, IATA



- . Class 2.1 Gaz.
- . Label 2.1

14.4 Groupe d'emballage

- . ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- . Attention: Gaz.
- . Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -
- . No EMS: F-D,S-U
- . Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
For WASTE AEROSOLS:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
- . Segregation Code

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- . Indications complémentaires de transport:

- . ADR

- . Quantités limitées (LQ)
- . Quantités exceptées (EQ)

1L
Code: E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée

- . Catégorie de transport

2

- . Code de restriction en tunnels

D

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 6)

. IMDG	1L
. Limited quantities (LQ)	Code: E0
. Excepted quantities (EQ)	Not permitted as Excepted Quantity
. "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

. Directive 2012/18/UE	
. Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
. Catégorie SEVESO	P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	150 t
. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	500 t
. RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3

. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

. RÉGLEMENT (UE) 2019/1148

. Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

. Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

. Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

. Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Service établissant la fiche technique:	Département "sécurité des produits"
. Date de la version précédente:	05.01.2021
. Numéro de la version précédente:	2201
. Acronymes et abréviations:	ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

* Données modifiées par rapport à la version précédente